



Oui le 18 juin à la loi sur le climat

La loi climat est le contre-projet indirect à l'Initiative « Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) » lancée en 2018 par l'Association suisse de protection du climat. Cette loi prévoit un objectif de réduction de gaz à effet de serre à zéro net d'ici à 2050 en misant sur les énergies renouvelables et le soutien à l'innovation sans passer par la création de taxes ou d'interdictions. Elle a été acceptée par une majorité du Parlement et représente actuellement la seule possibilité réaliste pour la Suisse de pouvoir encore atteindre les objectifs fixés par l'Accord de Paris. La loi climat encourage le développement de techniques innovantes bénéfiques au climat. La Confédération soutient les entreprises dans l'élaboration de feuilles de route pour la réduction de leurs émissions. En investissant dans l'innovation, sans interdictions ni taxes, toute la Suisse devient ainsi progressivement climatiquement neutre. Cette approche équilibrée protège efficacement le climat tout en offrant des opportunités à l'économie suisse. La promotion de l'innovation crée de la valeur ajoutée et des marchés pour l'exportation. De plus, nous nous libérons de notre dépendance vis-à-vis du pétrole et du gaz importés. La protection du climat renforce donc la sécurité énergétique en Suisse. Pour rappel, l'agriculture est touchée par les effets du changement climatique, notamment de par les conditions météorologiques extrêmes. Le comité de la CNAV a donc décidé de soutenir le "oui" à la loi sur le climat et appelle à voter le oui le 18 juin prochain.

Soirée d'information et d'échange sur la présence du loup

La situation concernant le loup en Suisse évolue rapidement et cause des dommages aux animaux de rente en particulier. Les détenteurs se sentent impuissants même si aucune attaque n'a été constatée sur le canton de Neuchâtel. Cette situation crée beaucoup d'interrogations c'est pourquoi le SFFN et la CNAV vous invitent à une séance sur le loup. Cette soirée d'information et d'échange aura lieu le lundi 12 juin à 19h30 à la Grande Salle à La Sagne. Les points suivants seront abordés lors de cette soirée :

- Situation du loup en Suisse et sur le canton de Neuchâtel
- Rappel des bases légales fédérales et cantonales
- Comportement en cas d'attaque
- Clôture, kit d'urgence et indemnités
- Point de situation de l'étude en cours

Projet de collecte d'eau de pluie dans la région du Pâquier

Dans le prolongement d'une séance d'information avec la commune de Val-de-Ruz, le Parc naturel régional du Chasseral, le Service de l'agriculture et la CNAV, les premiers projets dans le secteur du Pâquier, Côté ont été annoncés. Afin de pouvoir étendre cette réflexion jusqu'à La Joux-du-Plâne, nous nous permettons de faire un appel aux exploitants agricoles qui auraient des propositions d'approvisionnement en eau dans ce secteur. Les collaboratrices du Parc se tiennent à disposition. Vous pouvez contacter Mme Elodie Gerber (Parc) ou le secrétariat de la CNAV.

Remerciements de la fidélité des collaborateurs

Lors de l'assemblée générale, nous avons profité de l'occasion pour remercier les collaborateurs qui œuvrent depuis longtemps au sein de la CNAV. Ainsi, nous avons remercié Mmes Josée Sandoz (20 ans) et Sarah Ducommun (12 ans) ainsi que M. Jonathan Amstutz (10 ans).

Mme Josée Sandoz a débuté à la CNAV le 1^{er} janvier 2003 pour partager un poste au secrétariat, ensuite elle a secondé la comptable pour finalement reprendre cette tâche qu'elle réalise avec plaisir et précision. Pour sa part, Mme Sarah Ducommun née Isler a débuté par un remplacement pour un congé maternité et a repris le poste au sein du Secrétariat. Mme Ducommun a débuté le 25 octobre 2010 à un taux d'activité de 100% qui a été réduit suite à la naissance de ses enfants. Précise et efficace elle connaît très bien l'organisation de la CNAV. Quant à M. Jonathan Amstutz, il a débuté le 10 septembre 2012 comme conseiller agricole pour ensuite reprendre la responsabilité du département gestion et administration. Il est aussi devenu depuis peu membre de la direction. La gestion d'entreprise agricole lui tient à cœur, c'est donc dans ce secteur qu'il a développé de nombreuses compétences précieuses. Très efficace dans son travail, il n'a pas peur de s'engager pour aller au bout des choses. Nous profitons donc du bulletin afin de féliciter ces trois collaborateurs et les remercions pour leur engagement respectif pour les prochaines années.

Examens du CFC agricole et remise des diplômes

Le printemps est là. Il est venu le temps de présenter le fruit de tous les efforts fournis durant ces deux ou trois dernières années de formation aux travers des examens finaux.

La chambre d'agriculture souhaite un grand succès aux candidat-e-s.

La cérémonie de remise des diplômes se déroulera le **mercredi après-midi 28 juin 2023** sur le site d'Evologia à Cernier.

Permanence téléphonique

Vu la modestie du nombre d'appels et afin de réaliser quelques économies, du **3 juillet au 11 août 2023**, la permanence téléphonique de la CNAV, Cofida SA et Agrisano est assurée en matinée exclusivement (08h00-12h00). Merci d'avance pour votre compréhension.

Corso Fleuri de la FDV

Le char de la CNAV reprend du service pour participer à l'édition 2023 du corso fleuri, ceci avec l'appui de messieurs Quentin Ducommun et Fabian Krebs. Le thème "Vend'anges et démons" sera l'occasion de rappeler les pressions sur le monde agricole et viticole. Nous profiterons de cette occasion pour mettre en avant l'ensemble de l'agriculture et de la viticulture neuchâtoises et lui donner une belle visibilité. Nous avons aussi approché d'autres organisations agricoles pour qu'elles prennent part au char.

Afin de perpétuer la tradition qui se déroulera du 22 au 24 septembre, votre engagement est nécessaire. Seul, en famille ou avec des amis, vous pouvez rejoindre notre équipe soit le vendredi, le samedi et/ou le dimanche. Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous appeler au 032.889.36.30 ou nous écrire à : cnav@ne.ch.

CNAV

Les tiques sont déjà de nouveau actives

Les tiques deviennent actives dès qu'il fait plus chaud dehors – et de plus en plus tôt. Les tiques sont porteuses de divers agents pathogènes, principalement ceux de la borréliose de Lyme et de la méningo-encéphalite verno-estivale (MEVE), également appelée méningo-encéphalite à tiques. La MEVE peut provoquer des méningites et, dans certains cas rares, de graves maladies du cerveau et de la moelle épinière. En Suisse, seuls les cantons de Genève et du Tessin ne font pas partie des zones à risque. Fin septembre 2022, 332 cas de MEVE avaient été enregistrés en Suisse.

Il est possible de se faire vacciner contre la MEVE. Après injection de trois doses de vaccin, la protection vaccinale dure une dizaine d'années. L'Office fédéral de la santé recommande le vaccin à tous les habitants de Suisse qui travaillent ou pratiquent des loisirs en plein air, particulièrement en forêt. Il est possible de se faire vacciner à tout moment. La vaccination est payée par l'assurance obligatoire des soins. Agrisano participe à un éventuel forfait de vaccination de la pharmacie à hauteur de CHF 20.- maximum. Ces prestations sont soumises à la participation aux coûts.

En revanche, il n'existe pas de vaccin contre la borréliose de Lyme. Cet agent pathogène provoque une inflammation de la peau, des articulations, du système nerveux et, dans de rares cas, du cœur. Plus on retire rapidement une tique, plus le danger de se faire contaminer par les borrélioses est faible. Pour s'assurer qu'il ne se forme pas de rougeur circulaire, il faut observer la zone de morsure, ce qui est particulièrement facile avec l'application gratuite «tique». Une fois la morsure de tiques enregistrée, l'appli vous rappelle au bout de 5, 10 et 28 jours et décrit les symptômes possibles de borréliose. Selon la jurisprudence, une morsure de tique équivaut à un accident et les frais médicaux sont donc pris en charge par l'assurance accidents.

Que vous soyez ou non vaccinés, il vaut mieux se protéger si vous allez en forêt ou si vous vous promenez dans les prés ou dans le jardin: portez des vêtements et des chaussures fermés, évitez les sous-bois et les broussailles, utilisez un répulsif pour les tiques et après avoir été en plein air, examinez systématiquement votre corps pour voir si des tiques ne s'y sont pas accrochées. Si des symptômes tels que douleurs articulaires, maux de tête, fièvre ou éruption cutanée en forme d'anneau apparaissent, il faut absolument que vous consultiez un médecin.

Changement de personnel

Nous vous informons que Madame Christelle Biolley quittera le bureau de conseils en assurances le 31 mai 2023. Nous la remercions pour toutes ces années d'activités et lui souhaitons tout le meilleur pour sa nouvelle carrière au sein de COFIDA SA.

Madame Ludivine Houlmann rejoindra l'équipe dès le 1^{er} juin 2023.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Biolley et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50

Bulletin d'information du service de la faune, des forêts et de la nature concernant le loup

Période du : 1^{er} au 30 avril 2023

1. Canton de Neuchâtel

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente dans le canton de Neuchâtel.

Un grand canidé ressemblant à un loup a été photographié le 3 avril à la Montagnette. La validation n'est pas possible sur la base de la photo, mais la présence d'un loup à cet endroit est plausible.

2. Canton de Vaud (Jura vaudois)

Pas d'attaque à proximité du canton de Neuchâtel pouvant être attribuée de manière certaine au loup. Trois passages de loups sur les pièges-photos de la commune de Sainte-Croix entre le 12 et le 27 avril. Sur ces trois passages, un concerne deux loups.

3. Canton du Jura

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente dans le canton du Jura. Aucune observation signalée.

4. Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente durant le mois d'avril. Un loup observé sur la commune de Leuzigen.

5. France voisine

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente durant le mois d'avril. Nombreuses observations de loups par pièges-photos. Les identifications génétiques relèvent la présence d'au moins un mâle et une femelle.

SFFN



Contrôles de structure et Paysage (Nouveau)

Les contrôles des données de structure (concordance entre les surfaces annoncées au recensement et leur utilisation sur le terrain, respect des exigences Surface de Promotion à la Biodiversité et Réseau) seront effectués par les préposés et commenceront prochainement. À ce sujet, nous vous rappelons que l'article 16 de l'Ordonnance sur la terminologie agricole précise que "les surfaces ou parties de surfaces fortement envahies par des plantes problématiques telles que le rumex, le chardon des champs, la folle avoine, le chiendent, le séneçon jacobée ou les plantes néophytes envahissantes ne sont pas reconnues comme SAU."

Depuis cette année, le contrôle des éléments paysagers (contribution à la qualité du paysage – formulaire Données Paysage dans Acorda) sera intégré au contrôle de structures. Les objets paysagers inscrits dans le Formulaire Données Paysage (Acorda) seront validés sur le terrain. Afin de faciliter le contrôle, les préposés disposeront également d'un plan des éléments paysagers fourni par le SAGR.

Nous vous remercions d'ores et déjà de réserver un bon accueil aux préposés et contrôleurs.

Rappel SST/SRPA/MAP

Concernant le programme **SST pour les porcs**, la précision suivante a été apportée par l'OFAG :

Les aires de repos ne doivent présenter aucune perforation (ch. 5.1, let. a, annexe 6 A, OPD). Cela vaut aussi pour les stalles en période de saillie ; elles sont considérées dans leur intégralité comme une aire de repos (directive relative au ch. 5.3, let. g, annexe 6 A, OPD). **Même les aires de repos en partie perforées ne sont pas conformes aux règles SST, y compris dans les stalles.** La disposition en question constitue une exigence supplémentaire par rapport à l'ordonnance sur la protection des animaux.

Les contrôles SST-SRPA et depuis cette année la Mise Au Pâturage (MAP) s'effectuent également en été. Concernant la MAP, les bovins et buffles d'Asie doivent bénéficier de 26 sorties/mois du 1^{er} mai au 31 octobre ainsi **qu'une surface de pâture leur permettant de couvrir chaque jour de pâture 70% de leur ration journalière en MS en broutant (1 jour = 24h !)**. Il est conseillé de s'aider du fichier Excel de l'OFAG pour quantifier la surface de pâture nécessaire à chaque catégorie www.cnav.ch/ANAPI/Mise-au-paturage. La surface de pâture doit être accessible et à disposition des animaux !

Pour rappel, lorsqu'une catégorie est inscrite à la MAP, toutes les autres catégories doivent au minimum être inscrites à la SRPA. **Dans ce cas, attention de vérifier vos inscriptions : au minimum la SRPA pour toutes les catégories susceptibles d'être détenues sur votre exploitation** (oublis souvent rencontrés : veaux mâles <160 jours, taureaux d'élevage, quelques vaches mères dans un troupeau de vaches laitières ou inversement, 1-2 mâles engraisés pour la consommation propre). Attention selon l'inscription des veaux :

- **SRPA : Veaux < 160 jours dès le 10^{ème} jour :**
 - 1) 13 sorties en courette/pâturage en hiver et 26 sorties au pâturage en été **ou**
 - 2) Accès en permanence et toute l'année à une courette en dur avec récupération des jus.
- **MAP : Veaux < 160 jours dès le 10^{ème} jour :** 22 sorties en courette/pâturage en hiver et 26 sorties **au pâturage** en été

Pour les veaux vous trouverez un résumé des exigences sous www.cnav.ch/ANAPI/Mise-au-paturage.

Neuchâtel Œil de Perdrix : L'Original

L'Œil de Perdrix, un vin rosé de Pinot Noir, est né dans le canton de Neuchâtel, où il a toujours une tradition profondément enracinée. Raison pour laquelle le Neuchâtel Œil de Perdrix est considéré par les connaisseurs comme "l'original".

Sec, fruité et élégant, l'Œil de Perdrix est un vin de tous les instants. Cependant, il démontre de plus en plus ses qualités de vin gourmet pour accompagner un bon repas. Attachement régional oblige : Il se marie idéalement avec les poissons du lac.

Le Neuchâtel Œil de Perdrix est fièrement représenté par les différents vigneron du canton, qui se plaisent à faire déguster ce vin typique et authentique.

Pour découvrir ou redécouvrir cette spécialité, rendez-vous pour la traditionnelle dégustation publique.

Date : **MERCREDI 21 JUIN de 17h à 20h**

Lieu : Jardin Anglais à Neuchâtel

Dégustation de 28 Œil de Perdrix + une bouteille pour CHF 30.-

Aura lieu uniquement en cas de beau temps ✨

À l'occasion de la célébration de la Fête de la Musique, les dégustations seront rythmées par les BriSKards, un groupe musical local. Ce collectif s'apprête à offrir une performance musicale joyeuse et détendue. Les visiteurs auront l'opportunité de se restaurer grâce au foodtruck Christen Délicatessen, et de se désaltérer avec des boissons régionales non alcoolisées.

Informations sur l'Œil de Perdrix, l'original et la dégustation →
www.neuchateloeildeperdrix.ch



Récolte de la laine 2023

L'association "Laines d'ici" invite les éleveurs de moutons à apporter la laine de la tonte de l'automne 2022 et de ce printemps. Informations supplémentaires sur notre site, www.lainesdici.ch sous rubrique –« Aux Eleveurs »

Lieux et dates des collectes :

À Cernier NE le 16 juin — à Orsonnens FR le 17 juin



Protection des faons et des levraut en période de fauche

Sauvetage Faons Neuchâtel constate que les agriculteurs ne font que très peu appel à la détection au moyen de drones; alors que la fauche a largement commencé et que les hases et les chevrettes sont en train de donner naissance respectivement aux levrauts et aux faons. Les premiers animaux fauchés ont été signalés.

Pour solliciter l'intervention de Sauvetaqe Faons Neuchâtel :

- envoyer un e-mail à info@sauvetage-faons-ne.ch,
- remplir le formulaire sur <https://www.sauvetage-faons-ne.ch> ou
- écrire un sms ou téléphoner au 079 959 97 88 ou au 079 794 66 16.

Prière d'indiquer :

- prénom + nom,
- adresse complète,
- no de téléphone,
- e-mail,
- date et heure de la fauche,
- commune cadastrale et no de la parcelle à faucher.

Renseignements auprès de :

- Sandra Langel (079 959 97 88) ou
- Renaud Tripet (079 794 66 16)



Concours des taureaux de l'arc jurassien - Les Ponts-de-Martel

Le **8 septembre prochain** aura lieu le concours de taureaux centralisé de l'Arc jurassien à l'Anim'halle aux Ponts-de-Martel.

Les classements débiteront le matin et seront suivis de l'élection de 6 champions. Une cantine sera ouverte à tous tout au long de la journée.

Tous les taureaux inscrits au herdbook et nés avant le 8 mars 2023 peuvent y participer. Le délai des inscriptions est fixé au mercredi 2 août 2023 par Redonline. Une prise de sang sera nécessaire, un courrier sera adressé aux éleveurs, avec les informations sur le type d'analyse, en temps voulu.

En cas de questions, vous pouvez contacter le comité d'organisation par e-mail : Federationnib@gmail.com ou avec Gabriel Scheidegger (079 443 64 58).

Brevet fédéral d'agriculteur – Maîtrise fédérale agricole : offre 2023 – 2024

L'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec le CPNE-TN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le chef d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le chef d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participants, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2023 et juin 2024, à raison d'un à deux jours par semaine. Le tableau présenté plus bas mentionne la liste des modules proposés pour 2023-2024. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2024-2025. L'offre globale 2023-2025, ainsi que l'horaire 2023-2024 figurent sur le site internet www.frij.ch.

Coûts :

La formation professionnelle supérieure est subventionnée par la confédération et les participant-e-s bénéficient également d'un soutien financier des cantons. Dans ce cadre, l'école facture les montants indiqués ci-après dans la colonne « Coûts facturés ». Au terme de la formation, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet ou de la maîtrise (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examens, supports de cours) par la confédération et Fr. 20.- par demi-jour de cours par la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Lundi 19 juin 2023, 20h00, FRI, Courtemelon

Mardi 20 juin 2023, 20h00, CPNE-TN, Cernier

De plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2023-2024 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous **jusqu'au 31 août 2023**.

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 545 56 63,
pierre-andre.odiet@frij.ch

Inscription à retourner, jusqu'au 31 août 2023, à :
 Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né le : _____
 Adresse : _____ NPA, Localité : _____
 Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____
 Origine : _____, canton _____ N° AVS : _____
 Coordonnées bancaires * : N° IBAN : _____
 Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

- ☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s)** (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, dans le tableau ci-après, les modules de gestion obligatoires suivis en 2023-24 doivent aussi être cochés)
- ☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s publiées dans la presse** : oui non

Modules 2023-2024	Points	Durée (demi-jours)	Prix ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ facturé	Coût net ⁽⁷⁾
Brevet				
B01 Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		12	1'040.-	280.-
B02a Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) ⁽¹⁾		20	1'600.-	400.-
B02b Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) ⁽¹⁾		10	800.-	200.-
B03 Marketing		10	880.-	240.-
B04 Gestion du personnel		10	880.- ⁽⁸⁾	240.-
LW01 Grandes cultures	6	16	1'360.-	360.-
LW02 Production fourragère et conservation des fourrages	6	20	1'680.-	440.-
LW03 Grandes cultures bio ⁽²⁾ (ECE ArcJU)	6	15	1'280.-	340.-
LW06 Production porcine ⁽²⁾ (Grangeneuve)	6	20	1'680.-	440.-
LW10 Soins aux onglons des bovins	2	10	880.-	240.-
LW11 Elevage et garde du cheval	4	16	1'360.-	360.-
LW14 Elevage et garde des caprins ⁽²⁾ (Châteauneuf)	4	10	880.-	240.-
LW18 Suppl. grandes cultures (betteraves, pdt, tournesol...) ⁽²⁾ (Agrilogie)	3	8	720.-	200.-
LW20 Approfondissement santé des bovins ⁽²⁾⁽³⁾ (Agrilogie)	4	20	1'680.-	440.-
BF03 Energies et matières premières renouvelables ⁽²⁾ (ECE ArcJU)	4	10	880.-	240.-
BF04 Accueil à la ferme – Base ⁽⁴⁾		8	640.-	160.-
BF04a Accueil à la ferme – Restauration ⁽²⁾⁽⁴⁾ (Châteauneuf)	2	6	560.-	160.-
BF04d Accueil à la ferme – Vente directe ⁽⁴⁾	2	6	560.-	160.-
BF06 Biodiversité ⁽²⁾ (Agrilogie)	3	10	880.-	240.-
BF07 Offres de formation à la ferme	2	6	560.-	160.-
BF12 Production de volaille pour la viande ⁽²⁾ (Aviforum)	3	10	880.-	240.-
BF14 Economie familiale dans le ménage agricole ⁽²⁾ (Agrilogie)	2	10	880.-	240.-
BF21 Verger haute tige	4	16	1'360.-	360.-
BF28 Techniques agricoles	2	8	720.-	200.-
BP16 Transformation du lait ⁽⁵⁾	2	10	880.-	240.-
BF31 Petits fruits introduction, baies 1) ⁽²⁾ (Châteauneuf)	2	10	880.-	240.-
Maîtrise				
M01 Planification économique et financière		12	960.-	240.-
M02 Economie politique et politique agricole		12	1'040.-	280.-
M03 Droit agricole et formes d'entreprises		10	880.-	240.-
M04 Assurances, prévoyance, fiscalité		10	880.-	240.-
M05 Gestion stratégique		12	960.-	240.-

⁽¹⁾ Le module B02 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :

- examen écrit de gestion (B02a), concerne les candidats qui débutent la formation
- étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (B02b), concerne les candidats en 2^e année

⁽²⁾ Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chefs d'exploitation de Grangeneuve (FR), Agrilogie (VD), Châteauneuf (VS) et Aviforum (BE). Les cours ont lieu tout ou partie dans l'école organisatrice

⁽³⁾ Le module LW20 est ouvert aux candidats au bénéfice d'une très bonne expérience en production laitière et qui ont achevé le module LW05

⁽⁴⁾ L'inscription aux modules BF04a Accueil à la ferme – Restauration et BF04d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base

⁽⁵⁾ Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet de fédéral paysanne, capitalisable également pour le brevet fédéral d'agriculteur

⁽⁶⁾ Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

⁽⁷⁾ Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

⁽⁸⁾ A ce prix s'ajoute une taxe administrative AgriTop de Fr. 90.-

Date et lieu : _____ Signature : _____

Formation de la paysanne : offre 2023 – 2024 dans l'Arc jurassien

Afin de répondre aux besoins spécifiques de la paysanne en matière de formation, l'ECE Arc jurassien, conduite par la FRI à Courtemelon et Loveresse et le CPNE-TN de Cernier, offre notamment des cours modulaires. Suivis en emploi, ces cours permettent aux participantes d'acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la conduite de l'entreprise agricole, mettre en valeur les produits et prestations de l'exploitation, gérer des branches de production choisies, développer des activités annexes et entretenir des relations efficaces avec les nombreux partenaires de l'agriculture. Ils permettent également d'acquérir des compétences professionnelles pour la gestion du quotidien. Ils peuvent être suivis :

- Dans leur intégralité pour l'accès au brevet fédéral de paysanne.
- En formation à la carte en fonction des besoins et des intérêts de chacune.

La paysanne titulaire d'un brevet fédéral participe à la conduite de l'exploitation et gère un ménage agricole de manière performante :

- Dispose du sens d'entreprendre et d'innover.
- Maîtrise l'organisation dans les travaux agricoles et les tâches domestiques.
- Conjugue diverses activités relevant des domaines de la production et de la consommation.

Le brevet fédéral de paysanne bénéficie d'une reconnaissance tant sur le plan professionnel que légal. Ainsi, il permet de remplir les exigences requises pour l'obtention des paiements directs ou d'aide à l'investissement. Ce brevet peut être le point de départ pour une cheffe d'exploitation agricole.

Coûts :

La formation professionnelle supérieure est subventionnée par la confédération et les participant-e-s bénéficient également d'un soutien financier des cantons. Dans ce cadre, l'école facture les montants indiqués ci-après dans la colonne « Coûts facturés ». Au terme de la formation, les candidat-e-s qui auront passé les examens finaux du brevet (réussis ou non) pourront se faire rembourser 50 % des coûts de formation (écolages, taxes d'examens, supports de cours) par la confédération et Fr. 20.- par demi-jour de cours par la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à l'une des séances d'information suivantes :

Lundi 19 juin 2023, 20h00, FRI, Courtemelon

Mardi 20 juin 2023, 20h00, CPNE-TN, Cernier

Les horaires des cours 2023-24 et de plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Fondation Rurale Interjurassienne, Pierre-André Odiet, 032 545 56 63
pierre-andre.odiet@frij.ch

**Inscription : jusqu'au 30 juin 2023, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous à retourner à :
Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle**

Nom : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____
 Adresse : _____ NPA, Localité : _____
 Tél. : _____ Natel : _____ E-mail : _____
 Origine : _____, canton _____ N° AVS : _____
 Formation(s) antérieure(s) : _____
 Coordonnées bancaires * : N° IBAN : _____
 Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale

☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s)** (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche)

☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s publiées dans la presse** : oui non

Modules 2023-2024	Durée (demi-jours)	Prix ⁽³⁾⁽⁴⁾ facturé	Coût net ⁽⁴⁾
Modules proposés par l'ECE Arc Jurassien Courtemelon – Loveresse - Cernier			
BP03 Famille et société	10	880.-	240.-
BP04 Jardinage	15	1'280.-	340.-
BP06 Mise en valeur des produits	15	1'280.-	340.-
BP08 Comptabilité agricole	10	880.-	240.-
BP09 Economie rurale	12	1'040.-	280.-
BP11 Introduction à l'élevage bovin	10	880.-	240.-
BP16 Transformation du lait	10	880.-	240.-
BF04 Accueil à la ferme – Base ⁽¹⁾	8	640.-	160.-
BF04d Accueil à la ferme - Vente directe ⁽¹⁾	6	560.-	160.-
BF07 Offres de formation à la ferme	6	560.-	160.-
LW11 Elevage et garde du cheval ⁽²⁾	16	1'360.-	360.-
Modules proposés par le Centre des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire Grangeneuve			
BP05 Alimentation et préparation des repas	20	1'680.-	440.-
BP06 Mise en valeur des produits	15	1'280.-	340.-
BP07 Droit rural	12	1'040.-	280.-
BP17 Santé et domaine social	10	880.-	240.-
Modules proposés par le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale Agrilogie – Morges			
BP01 Entretien du linge et de l'habitat	16	1'360.-	360.-
BP02 Gestion de l'habitat	10	880.-	240.-
BP03 Famille et société	10	880.-	240.-
BP04 Jardinage	15	1'280.-	340.-
BP10 Activités créatrices sur textiles	12	1'040.-	280.-
BP14 Introduction aux grandes cultures	10	880.-	240.-
BF24 Introduction à la viticulture	14	1'200.-	320.-
Modules proposés par l'école professionnelle service communautaire Châteauneuf – Sion			
BF04 Accueil à la ferme – Base ⁽¹⁾	8	640.-	160.-
BF04a Accueil à la ferme – Restauration et activités de loisirs ⁽¹⁾	6	560.-	160.-
LW14 Elevage et garde des caprins	10	880.-	240.-

⁽¹⁾ L'inscription aux modules BF04d Accueil à la ferme – Vente directe et BF04a Accueil à la ferme – Restauration et activités de loisirs nécessite la fréquentation préalable du module BF04 Accueil à la ferme – Base

⁽²⁾ Module proposé dans le cadre des cours préparatoires au brevet fédéral d'agriculteur également ouvert comme module à option pour les candidates au brevet fédéral de paysanne

⁽³⁾ Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement

⁽⁴⁾ Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la CNAV grâce à un soutien financier de la profession à la formation supérieure agricole.

Lieu et date : _____

Signature

GYMKHANA DE TRACTEURS

Dimanche 25 juin 2023

Eliminatoire neuchâtelois dès 9h00

Samedi & Dimanche

10ème Tracto-Mania

La Brévine

Animation pour les enfants,
Tracteurs à pédales
Tracteurs tondeuses à gazon



ANETA



Edito

Le comité central et moi-même, tenons à remercier les groupes de La Chaux-de-Fonds et Les planchettes pour l'organisation de notre assemblée générale du mois de mars où le costume neuchâtelois était à l'honneur pour marquer notre 80^{ième} anniversaire.

Je suis contente de cette réjouissante affluence. Cela montre l'intérêt que vous portez à notre association de paysannes, à l'agriculture neuchâteloise et aux produits du terroir.

C'est toujours un plaisir de présenter le travail fourni par l'association et par la même occasion de vous rencontrer.

Je remercie encore Marlise Baur qui a rayonné durant treize ans au sein du comité central et souhaite la bienvenue à sa remplaçante Aurélie Perrin.

Par ailleurs, je tiens à exprimer, à chaque groupe ma gratitude pour la confection de bricelets, lors de la balade gourmande de la jeunesse viti-vinicole qui a eu lieu le 1^{er} avril.

Je cite : L'ensemble du comité de la balade gourmande du vignoble neuchâtelois tient à remercier les femmes paysannes pour les délicieux cornets à la crème qui ont été un des moments forts de cette 5^{ième} édition.

Je vous souhaite une belle saison estivale.

Natacha Stauffer

Gilets nouvelle commande

L'UPN a décidé de faire une nouvelle commande de gilets en matière softShell noirs avec broderie du logo.

Pour la bonne marche de cette commande, je demande aux personnes intéressées de vous approcher de vos présidentes de groupes en mentionnant votre taille, ceci afin de faire une pré-commande auprès du fournisseur.

Cet automne, il y aura la possibilité de faire un essayage. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Fête la Terre à Cernier les 19 et 20 août 2023

Au vu du succès lors des cinq dernières années, l'UPN a décidé de reconduire la tenue d'un stand. Nous vendrons tresses, pains, taillaules et gâteaux à la crème.

Pour la bonne marche de cette vente, nous avons besoin de votre savoir-faire pour la confection de ces diverses pâtes levées. Si vous êtes intéressées, annoncez-vous auprès de votre présidente de groupe. D'avance un grand merci pour votre intérêt.

Randonnée 2 jours cabane Orny à Champex Lac

L'UPN organise une randonnée de 2 jours, les 23 et 24 août 2023.

Déplacement en voiture jusqu'à Champex Lac, montée à la Cabane Orny (alt. 2831 m.) environ 2h15 à 4h30 de marche selon itinéraire choisi.

Possibilité de monter avec le télésiège de la Brea pour un itinéraire plus court.

Nuit à la cabane, demi-pension et taxes Fr. 71.--.

Le lendemain retour à Champex Lac, apéro, repas de midi et ensuite rentrée dans nos foyers.

La randonnée sera annulée en cas de mauvais temps.

Si vous êtes intéressés par cette excursion, nous vous prions de vous inscrire auprès de Mme Natacha Stauffer au tél. 079 454 33 39 ou courriel nat.stauffer@bluewin.ch jusqu'au 10 août 2023.

La couverture sociale dans l'agriculture enfin reconnue officiellement

La couverture sociale dans l'agriculture enfin reconnue officiellement après de longues et intenses discussions et de nombreuses interventions de l'USPF, la solution d'une couverture sociale personnelle (couverture de la perte de gain et des risques invalidité et décès) pour les conjoints et les personnes en partenariat enregistrés a enfin été adoptée à la session de printemps 2023. Cette mesure contribuera à des améliorations concrètes du statut des partenaires dont une très grande majorité sont des femmes. Ceci en parallèle de la campagne de sensibilisation, lancée en 2021 par l'USPF, l'Union suisse des paysans, Prométerre et Agrisano et en complément à la mise en application de la motion 19.3445 « Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce ».

Visibilité et reconnaissance pour l'économie familiale

La campagne en ligne pleine d'humour « L'économie familiale, c'est aussi.... », lancée à l'occasion de la Journée internationale de l'économie familiale du 21 mars 2023, a atteint une grande portée. Elle a augmenté la visibilité et favorise la reconnaissance de l'économie familiale. Afin de transmettre aux jeunes familles du plaisir et des connaissances sur le thème de l'économie familiale et de mettre ce thème en avant de manière tendance, l'USPF poursuit la diffusion de ses Tips et astuces avec son projet #ALMA.

Elections fédérales 2023 – plus de femmes en politique !

L'USPF s'engage cette année aussi pour une plus grande participation des femmes aux élections fédérales 2023. Dans le cadre de son projet « D'avantage de femmes en politique » l'association soutient ses membres, elle offre aux candidates la possibilité de se présenter sur la plateforme online et d'augmenter ainsi leur visibilité.

En complément de cette plateforme électorale, l'USPF organise une manifestation de Réseau le 6 juin 2023 au Palais fédéral ainsi qu'une formation en ligne à l'attention des candidates.

Le 14 juin 2023 journée nationale annuelle de la grève des femmes

Le domaine spécialisé Politique familiale et sociale ainsi que le comité ont décidé que l'USPF ne participera pas activement à la grève des femmes.

A l'occasion de la grève des femmes du 14 juin 2023, l'USPF souhaite motiver les femmes à s'engager dans des organisations, des comités ou des fonctions politiques afin d'attirer l'attention sur les préoccupations des femmes au niveau communal, cantonal et national et de s'engager de manière ciblée dans les fonctions pour des améliorations en faveur des femmes. Que ce soit pour le travail de care non rémunéré, la conciliation de la vie familiale et professionnelle, l'égalité salariale ou la sécurité sociale.